

PA-CC



REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PREMIER MINISTRE

PRESIDENCE DU CONSEIL

A N N E E 1960 - N° 189 PCM/MF

MINISTRE DES FINANCES

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Constitution du 15 Février 1959 de la République du Dahomey;

VU le Décret N° 109/PCM du 6 Aout 1959 fixant les attributions des membres de Gouvernement;

VU les nécessités du Service

Sur proposition du Ministre des Finances

Le Conseil des Ministres ontendu :

D E C R E T E :

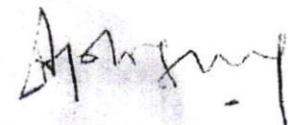
Article 1er - M. Ohin CODJOVI Bernard, contrôleur Principal de 3^o échelon des Douanes, est nommé adjoint au Directeur du Service des Douanes à Porto-Novo.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter du 1er Juillet 1960 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 27 Juillet 1960.

LE PREMIER MINISTRE

Par le Premier Ministre
Le Ministre des Finances



F. APLOGAN


H. MAGA

Ampliations :

Original	1
J.O.R.D.	1
PCM	1 1/2
MF/CAB.	2
SF	7
CF	1
CD	1
Trésor	1
Direction des Douanes	1
Intéressé	1